

NOTRE PRIORITÉ : VOUS INFORMER

Un nouveau format allégé, une présentation renouvelée, mais toujours le même objectif : vous informer. Présenté à raison de trois fois par année, notre bulletin traitera de façon concise des principaux sujets du moment. N'oubliez pas, l'information complète se retrouve sur notre site Internet !



VISITES DE PRÉVENTION

Les visites de prévention résidentielles débuteront en MAI. Vous désirez savoir quand nous serons dans votre secteur? Consultez notre site Internet ou la page Facebook. Ouvrez-nous votre porte et rendez votre résidence plus sécuritaire par de simples gestes.



HÔTEL DE VILLE : HEURES D'OUVERTURE MODIFIÉES

Afin d'accommoder les citoyens pendant les périodes de versements de taxes, l'horaire de l'Hôtel de ville est modifié pour l'heure de diner. Nous vous accueillerons donc en continu, de 8h30 à 16h, du 29 AVRIL AU 3 MAI, du 3 AU 7 JUIN et du 2 AU 5 JUILLET.



AVIS PUBLICS

SAVIEZ-VOUS QUE tous les avis publics de la Ville de La Malbaie sont maintenant publiés sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.ville.lamalbaie.qc.ca. Prenez l'habitude de consulter notre site régulièrement pour demeurer bien informé.

ÉVÉNEMENTS ESTIVAUX La Fête Nationale, la Fête du Canada, la Fiesta Desjardins et les Shows d'Couvertes seront de retour cet été. La programmation sera lancée début mai. Soyez à l'affût! Plusieurs partenaires animeront également la Ville et la campagne **A La Malbaie** cet été vous les fera connaître.

LE GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE sera de passage à La Malbaie le **13 juin en soirée**. L'événement provincial s'installera dans le stationnement de l'école secondaire et dans les rues avoisinantes. Surveillez la page Facebook et notre site Internet pour tout savoir.

COMPTEURS D'EAU

Au cours des prochains mois, la Ville procédera à l'installation de compteurs d'eau dans plusieurs commerces et autres bâtiments desservis par nos réseaux municipaux d'aqueduc dans le but de respecter la stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Ils nous permettront d'évaluer la consommation réelle des usagers et de détecter les fuites qui peuvent se trouver sur les réseaux. En utilisant judicieusement les données recueillies, et avec la collaboration de tous les citoyens, nous sommes convaincus que nous serons en mesure de diminuer la quantité d'eau distribuée par personne par jour sur l'ensemble du territoire et d'atteindre les objectifs de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable.



VOUS PLANIFIEZ DES TRAVAUX?

Le service d'urbanisme est chargé d'analyser les diverses demandes de permis et certificats conformément aux règlements d'urbanisme et de voir à l'émission de ces permis et certificats. Rappelez-vous : si vous prévoyez entreprendre des travaux sur votre propriété, vous devez communiquer avec un inspecteur municipal afin de vérifier si un permis est requis. Compte-tenu du délai d'émission d'un permis (variable selon le moment de l'année), il est toujours approprié de s'informer à l'avance, avant de planifier ses travaux.

ÉCO-CENTRE



Situé au 1200, boulevard Kane, il sera ouvert du 30 avril au 2 novembre 2019, les mardis et jeudis de 9 h à 17 h et les samedis de 13 h à 17 h. Il en coûte aux résidents 5 \$ pour une remorque ou un pick-up.

ABRIS D'HIVER ET CLÔTURE À NEIGE

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés du 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL. Après cette date, l'abri doit être démantelé dans sa totalité (toile et structure). Ce genre d'abri ne peut servir à des fins d'entreposage.



VISITE DES FLEURONS



La Ville de La Malbaie est membre depuis quelques années des Fleurons du Québec, un programme de classification horticole visant à reconnaître les efforts des municipalités dans l'amélioration de leur environnement via l'embellissement horticole et paysager. Cet été, La Malbaie accueillera les classificateurs pour leur visite d'évaluation. Nous invitons nos citoyens et commerçants à continuer leurs efforts d'embellissement de manière à poursuivre notre progression des dernières années suite à l'obtention d'un 4^e fleuron en 2016 (maximum de 5 fleurons au total).

PERMIS DE BRÛLAGE

Tout résident qui désire faire brûler des branches, gazon ou résidus de coupe doit faire la demande d'un permis de brûlage et c'est gratuit! La demande doit respecter les exigences du règlement et être soumise au numéro suivant: 418-665-3747 #5263 ou via notre site Internet de la Ville. Veuillez noter que vous devez faire votre demande en semaine, pendant les heures d'ouverture.



LES BONNES PRATIQUES

ARROSAGE

En période de sécheresse, il vaut mieux couper son gazon à 8-10 cm, car une herbe un peu plus longue retient mieux l'eau. Vous pouvez également laisser l'herbe coupée sur la pelouse, elle permettra au gazon de mieux résister à la sécheresse tout en servant de fertilisant. Saviez-vous qu'il n'est pas essentiel d'arroser votre pelouse et que votre gazon reprendra son teint vert lorsque la pluie reviendra? Si vous procédez quand même à l'arrosage, respectez la réglementation municipale et n'arrosez pas les jours de pluie. Vous pouvez aussi opter pour des comportements responsables en dirigeant l'eau des gouttières vers vos plates-bandes ou votre pelouse ou en récupérant l'eau de pluie pour arroser vos fleurs et jardins.

EAU POTABLE

Quelques pratiques simples permettent de réduire votre consommation d'eau potable et ainsi diminuer les coûts de production et de distribution de l'eau. Ne laissez pas couler l'eau inutilement, placez de l'eau au réfrigérateur pour en avoir de la froide sans la laisser couler, utilisez des économiseurs d'eau pour les robinets et les douches, assurez-vous que les appareils de plomberie ne fuient pas, utilisez le lave-vaisselle lorsqu'il est rempli, utilisez un balai pour nettoyer votre entrée et un seau d'eau pour nettoyer votre voiture plutôt que le boyau d'arrosage.

INSTALLATION SANITAIRE

La Malbaie est dotée d'une usine de traitement des eaux usées de type physico-chimique, traitant les eaux des résidences raccordées à l'égout. Tout ce que vous envoyez dans votre réseau domestique est dirigé vers les réseaux d'égout et les stations de pompage pour finalement se rendre au site de traitement. Certains détritiques jetés dans l'évier ou dans les toilettes génèrent des problèmes puisqu'ils bloquent et brisent les pompes et réduisent l'efficacité du traitement. Nécessairement, ces rejets augmentent les coûts d'opération. Évitez de rejeter à l'égout: les déchets alimentaires (graisses, os, résidus de table), les matières solides (lingettes, couches, cheveux, cotons-tiges), les résidus domestiques dangereux (huile à moteur, peinture, médicaments). Rappelez-vous, la toilette n'est pas une poubelle!